

Procès-verbal

RÉUNION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL ORDINAIRE DU SIRAH SUR L'ARNON

- 07 mars 2025 -

En l'an deux mil vingt-cinq, le 07 mars à 10 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de BEDDES, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice.

2^{ème} Séance – Quorum non atteint le 27/02/2025

Nombre de membres en exercice : 36

Date de la convocation : 27/02/2025

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents :

- **Délégués titulaires :** **MM./Mmes** Pascal ALADENISE (Rezay), Fabrice AUPETIT (Beddes), Bruno CHAGNON (Reigny), Guillaume DESIRÉ (Ids-Saint-Roch), Fabien CLEMENT (Vesdun), Jacques FRAULAUD (Culan), Jean-Pierre GORGE (Morlac), Gilles HÉRAULT (Ardenais), Pascal LEJOT (Maisonnais), Florence LERUDE (Sidiailles), François THOMAS (Saint-Jeanvrin)

Absents excusés : **MM./Mmes** Margot BRAUTIGAM (Touchay), Dominique CHAMPAGNE (Lignières), Pascal COUTURIER (Vicq-Exempt), Benoît DAOUT (Touchay).

Absents : **MM./Mmes** Patrice BARRET (Le Châtelet), Gérard BEDOUILLAT (Venesmes), Patrick BISSON (Ineuil), Jacky BONNEAU (Saint-Maur), Catherine BOUVAT-MARTIN (Préveranges), Pascal COLIN (Marçais), Sylvie DAGOIS (Saint-Baudel), Claude DESABRES (Châteaumeillant), Gérard DURAND (Saint-Saturnin), Daniel GAILLARD (La Celle-Condé), Alain GUILLEMAIN (Urciers), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Roger LEBRERO (Chezal-Benoît), Jean-Luc MANÇOIS (Saint-Christophe-en-Boucherie), Jean-Michel MEDAR (Néret), Bernard MARIOTTI (Saint-Pierre-les-Bois), Francis PERROT (Saint Hilaire en Lignières), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Michel ROUSSEAU (Lignerolles), Claude TROMPAT (Saint-Christophe-le-Chaudry), Rémy VAN COSTER (Loye-sur-Arnon), Angélique WOZNIAK (Villecelin).

Etaient présents également : Fanny BONNET (chargé de mission en immersion), Sylvie CAMPOS (secrétaire en passation) et Emmeline LORY (secrétaire).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 12/12/2024
2. Délibération sur l'appel à redevance aux communautés de communes
3. Délibération sur la création d'un poste permanent de technicien territorial
4. Questions diverses :
 - Projet Véreaux : zone de compensation zones humides
 - Validation de l'Accord de Territoire par la clé du SAGE Cher Amont
 - Point sur les travaux effectués sur la Goutte Noire
 - Bilan des actions « 2D2 » de Concert'Eau et renouvellement des animations en 2025
 - Point sur les candidatures reçues pour les postes de chargé de mission et secrétaire.

Monsieur le Président débute la réunion à 10h15.

Monsieur le Président demande à l'assemblée qui souhaite être désigné secrétaire de séance.

Secrétaire de séance désigné : M. Pascal LEJOT

POINT N°1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du 12/12/2024, sachant qu'il a été tenu compte des remarques de Mr ALADENISE et Mme LERUDE dénonçant le départ précipité annoncé le 12 décembre 2024 pour prise à effet le 06 janvier 2025 de Mr MAUBERT Samuel ; ainsi que son comportement jugé inapproprié de part des réflexions à caractères déplacées et vindicatives envers Mme LERUDE.

L'approbation du procès-verbal du 12/12/2024 est soumise au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 décembre 2024.

POINT N°2. DÉLIBÉRATION SUR L'APPEL A REDEVANCE DES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR 2025.

Le Président expose le tableau avec l'augmentation des cotisations décidée préalablement en réunion de Bureau. Il est prévu une augmentation d'appel à cotisation de 6000€, répartie sur l'ensemble des communautés de communes.

Le président rappelle que :

- Le syndicat a besoin de trésorerie pour effectuer des travaux sans faire d'emprunt et terminer les travaux sur la commune de Chateaumeillant.
- Le syndicat envisage de proposer le nettoyage des têtes de ponts qui tombent en désuétude.
- Le remboursement du prêt contracté pour financer le bureau d'études est en juillet 2025.
- Les chiffres ont été communiqués au CDC, sous réserve d'approbation en comité syndical, afin de recueillir leurs remarques. Aucune commune n'a fait acte de l'augmentation proposée.

Redevances CDC 2025

CDC	Montant 2025 (€)	Montant 2024 (€)	Taux (arrondi)
Berry Grand Sud	48 481.20 €	44 203.44	71%
Arnon Boischaud Cher	11 346.83 €	10 345.64	17%
La Châtre-Ste-Sévère	3 883.97 €	3 541.27	6%
Pays d'Issoudun	2 805.80 €	2 558.23	4%
Cœur de France	1 482.20 €	1 351.42	2%
TOTAL	68 000.00	62 000.00	100%

Mr ALADENISE précise qu'avec cette nouvelle augmentation se répercutant sur les usagers il faut faire des travaux dans les communes.

Mme LERUDE expose une augmentation forcée de la taxe GEMAPI (sauf pour Arnon Boischaud Cher).

L'approbation de l'appel à redevance 2025 est soumise au vote de l'assemblée:

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	1 (Mme LERUDE)	0

Le Comité Syndical approuve à la majorité l'appel à redevances CDC 2025.

POINT N°3. DÉLIBÉRATION SUR LA CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL.

Le Président rappelle que suite au départ de M. Maubert, le syndicat recherche un nouveau chargé de mission.

L'offre d'emploi est passée sur :

- France Travail*
- Emploi territorial*
- Indeed*
- LinkedIn*
- Le Bon Coin.*

Le recrutement est pour l'instant infructueux ; aucun profil dans le secteur ne correspond pas aux critères de la fiche de poste. Nous avons mis en avant la possibilité de louer un logement communal pour attirer des candidats plus éloignés.

Pour répondre aux futurs besoins du Sirah et espérer garder le personnel, l'agence de l'eau nous conseille de créer un poste permanent de Technicien territorial.

Dès que l'assemblée aura délibéré sur ce point, nous pourrons repasser des annonces pour un poste plus attractif et plus pérenne.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à :

- Créer le poste de technicien territorial permanent
- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;

Fanny BONNET Ingénieure écologue en immersion à partir de ce jour et jusqu'à mardi se présente à l'assemblée ainsi que son parcours. Diplômée en écologie elle dispose des connaissances et ressources nécessaires pour occuper le poste de technicienne territoriale de rivière. Elle précise cependant ne pas être spécialisée dans les milieux aquatiques à ce jour mais avoir travaillé en université et bureau d'études avec une spécialisation plutôt centrée sur la faune. Elle connaît ainsi les milieux aquatiques et terrestres.

Mr FRAULAUD lui indique que la fédération de pêche du Cher attendra beaucoup d'elle notamment une présence lors des pêches électriques (comme Mr MAUBERT).

Mr FRAULAUD et MME LERUDE s'interroge sur la pertinence d'un poste permanent.

Mme LERUDE évoque de manière plus précise des inquiétudes quant au financement de ce poste dans un climat politique international instable et inquiétant. Les subventions qui permettent de financer ce poste aujourd'hui ne sont pas garanties pour le futur. Mme LERUDE ne veut pas s'engager de façon permanente de peur que l'argent ne manque et que les subventions ne soient pas forcément reconduites.

Mr ALADENISE expose que nous avançons dans le brouillard, que sans l'agence de l'eau nous n'avons pas de quoi payer ce poste. L'agence de l'eau s'étant désengagée par le passé cela lui fait peur.

Le Président rappelle que tous les syndicats de rivière accusent un turn over important de leur personnel et veut rendre le poste attractif afin de pouvoir construire de véritables projets dans le temps. Il explique vouloir mettre les moyens d'attirer et de garder le personnel, il insistera sur le fait que le recrutement de Mme BONNET est fait avec une personne de notre territoire et que la création du contrat territorial nous permet de fonctionner.

La proposition de création du poste permanent est soumise au vote de l'assemblée :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	1 (Mme LERUDE)	0

Le Comité Syndical approuve à la majorité la création d'un poste de technicien territorial permanent.

POINT N°4. QUESTIONS DIVERSES.

➤ Projet Véreaux : zone de compensation zones humides.

Le président rappelle que Mme Van Der Meersch, chargée d'études environnement chez wpd solar France, a sollicité le Sirah dans le cadre d'une recherche de zone de compensation en lien avec un projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque, située sur 2 parcelles agricoles, à Véreaux et à Grossouvre (surface totale de 47,5 ha).

- La position du SIRAH est déterminée comme étant facilitateur pour trouver un terrain, nous ne faisons pas signer entre les deux parties.

- Centralisation des questions au SIRAH
- Mr HERAULT indique vouloir les rencontrer afin de mieux cerner leurs attentes du SIRAH.
- Mr FRAULAUD demande pourquoi le SIRAH ? Ont-ils contacté d'autres Syndicats ?

Le comité syndical est d'accord pour une rencontre avec ce porteur de projet.

➤ **Validation de l'Accord de Territoire par la clé du SAGE Cher Amont**

Le président informe que l'accord a été signé à la majorité lors de sa séance du 30 janvier 2025.

- *Les 5 enjeux prioritaires qui avaient été identifiés sur le territoire ont été validés :*
- *- L'enjeu E1 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides*
- *- L'enjeu E2 : Améliorer la qualité des eaux*
- *- L'enjeu E3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau*
- *- L'enjeu E4 : Animation et fédération autour du projet*
- *- L'enjeu E5 : Améliorer les connaissances*

Le président sollicite Mme LERUDE afin de savoir si elle a eu un retour de cet accord par l'agence de l'eau. Elle exprimera n'avoir aucune information et s'opposer à ce contrat car elle vote également contre en tant que représentant du SIAEP. L'agence de l'eau certifie qu'accord ne change en rien le fonctionnement ce à quoi se pose tout de même la question de sémantique ? Dans ce cas, pourquoi changer l'appellation ? Elle note également trop de dépenses dans la communication et le personnel pour une corrélation de travaux trop faible.

➤ **Point sur les travaux effectués sur la Goutte Noire**

Le Président rappelle que l'entreprise Fred TP est intervenue à 3 reprises sur Châteaumeillant (enlèvement d'embâcle + entretien de la Goutte Noire) pour un montant total TTC de 20 695,20€ en 2024.

Il nous reste 2 lieux à nettoyer à Châteaumeillant : route de Vicq-Exempt et route de Sainte-Sévère

Il est notable que les riverains sont satisfaits et que les travaux restants effectués, nous pourrions constater une baisse du niveau de l'eau.

Aucunes mentions n'est faite à ce sujet ce jour.

➤ **Bilan des actions « 2D2 » de Concert'Eau et renouvellement des animations en 2025**

Le Président rappelle que le syndicat a validé 6 animations en 2024, réalisées par des intervenants du CPIE Brenne-Berry.

Des photos sont disponibles sur le site internet du Sirah dans l'onglet « Album photos ».

Le bilan est globalement positif. Les participants (enfants comme adultes) se sont montrés intéressés par les animations. On continue donc sur cette lancée en 2025.

Syndicat	structure	ville	format	date	nbre de participants
SIRAH	Centre de loisirs CDC Berry Grand Sud (9-11 ans) En bord de rivière : fonctionnement de la rivière et biodiversité.	Le Châtelet	1/2 journée semaine	15-07-2024	5
	Centre de loisirs CDC Berry Grand Sud (9-11 ans) En bord de rivière : fonctionnement de la rivière et biodiversité.	Chateauveillant	1/2 journée semaine	20-08-2024	12
	Stand Bar à eau Base de loisirs Sidiailles	Sidiailles	1/2 journée semaine	31-07-2024	38
	Sortie grand public Moulin des Fougères	Culan	1/2 journée semaine	1-08-2024	22
	Stand Bar à eau Fête de l'agriculture paysanne	Loye-sur-Arnon	1/2 journée week- end	28-09-2024	45
	Ecole de Culan (CM1, CM2) En bord de rivière : fonctionnement de la rivière et biodiversité.	Culan	1/2 journée semaine	04-10-2024	24

Le SIVY se chargera à nouveau de lancer un appel d'offre et de gérer l'ensemble des commandes en concertation avec chaque syndicat.

Mr HERAULT et Mme LERUDE souhaite que l'on fasse remonter au SIVY que la présence lors de la fête agricole de Loye sur Arnon ne leur semble pas pertinente.

➤ **Point sur les candidatures reçues pour les postes de chargé de mission et secrétaire.**

Présentation de Mme LORY Emmeline pour le poste de secrétaire du SIRAH en 17h30 avec une délibération à venir pour un passage en 20h suite à la masse de travail observée sur le poste par Sylvie CAMPOS. Mme Lory commence le lundi 10 mars pour un CDD d'un an. Elle a travaillé pendant 10 ans en tant que responsable puis directrice d'Hôtel Restaurant et possède des compétences transverses sur la partie Budget, RH et communication.

Mme LERUDE lui demande si elle a connaissance de la fonction publique territoriale, à quoi elle exprime avoir 6 mois d'expérience en fonction publique hospitalière en tant que Responsable hôtelière à l'EHPAD Sud Cher.

Mr FRAULAUD demande si 17h30 par semaine est une durée de contrat satisfaisante, ce à quoi le Président indique une délibération prochaine pour 20h par semaine.

Mme LERUDE demandera à Mme LORY si elle à un autre mi-temps pour compléter à quoi Mme LORY indique avoir 4 enfants en bas âge et être ok avec un mi-temps 20h de préférence.

➤ **Point sur le DIG**

Le Président rappelle que le dossier est à déposer sur GUN, nous avons demandé de l'aide du Siab3A car très complexe, beaucoup de demandes techniques pour valider chaque page et dossier de 180 pages donc très chronophage.

La DIG est la phase 4 de notre projet sur l'ensemble du territoire et permet de se soustraire à une enquête publique.

➤ Proposition d'élargissement du périmètre du SIRAH

Le président informe de cette demande l'adhésion de communes dépendant du bassin versant de l'Allier. Cette discussion a été ouverte lors de la Clé du SAGE.

Simulation De redevance par clé de répartition.

Chambérat	Pays d'Huriel	0.000	7 €
Courçais	Pays d'Huriel	0.000	4 €
Mesples	Pays d'Huriel	0.012	741 €
Saint-Désiré	Pays d'Huriel	0.004	245 €
Saint-Éloy-d'Allier	Pays d'Huriel	0.009	587 €
Saint-Palais	Pays d'Huriel	0.017	1 085 €
Saint-Sauvier	Pays d'Huriel	0.017	1 074 €
Viplaix	Pays d'Huriel	0.027	1 651 €
Saint-Pierre-le-Bost	Creuse Confluence	0.005	328 €
Saint-Marien	Creuse Confluence	0.002	105 €

Il est informé que cette demande émane de leur part car selon eux l'état du bassin versant de l'Arnon serait devenu mauvais.

Mr HERAULT pense qu'il soit judicieux d'attendre les prochaines élections avant de prendre une décision sur ce sujet.

Mme LERUDE rappelle que la demande émane de la Fédération de pêche de l'Allier et demande si l'Arnon serait vraiment devenu mauvais ? Elle indique que cela crée certes une cohésion du bassin versant mais dans quel intérêt car cela allonge le secteur et donc la charge de travail.

➤ Demandes de travaux des riverains

Famille PERROT DEMASSE, le dossier suit son cours. A ce jour nous n'intervenons pas chez des particuliers.

➤ Visite du cours d'eau de Lignières avec Mme MARCHET, propriétaire.

Mme MARCHET a été rencontrée et assurée que les montées des eaux à Lignières ne proviennent pas de « lâchers » du barrage de Sidiailles.

Il est évoqué qu'un courrier d'information de ces montées des eaux et de leur fonctionnement soit distribué aux administrés touchés par les montées des eaux.

➤ Infos sur le fonctionnement de calcul du QUORUM

Il est soulevé par le Président la difficulté d'obtenir le Quorum de part l'absence de délégué élu pour quelques mètres de cours d'eau et parfois même inscrit et présent dans d'autres syndicats. Cela nous confronte à multiplier les réunions afin de pouvoir délibérer.

Par soucis de simplification Mr le Président informe s'être renseigné auprès d'autres syndicats de cette situation et avoir découvert une seconde manière de calculer le quorum. Une demande de renseigner du mode de calcul a été effectué auprès de la préfecture, Mme LEMASSE.

Il s'agirait potentiellement d'un pourcentage de nombre de voix en fonction de la taille de cours d'eau dans la commune.

Il faut mettre cette option et s'en renseigner pour les prochains mandants.

Monsieur FRAULAUD soumet l'idée d'envoyer les comptes rendus de réunion également aux suppléants afin de solliciter leur intérêt. Il propose de demander confirmation de présence à l'avance également afin de savoir si l'assemblée siège ou non.

Nous rappelons à l'ensemble des élus que les procès-verbaux et délibérations sont également en consultations sur le site internet.

➤ **Tour de Table :**

Le tuilage Emmeline – Sylvie sera facturé en prestations de services par Sylvie en micro entreprise.
Travaux en cours aux locaux de la CDC à Châteaumeillant pour des problèmes d'humidité.

Sans autre question, le Président lève la séance à 11h25.

Le Président

Fabrice AUPETIT



Le Secrétaire de séance

Pascal LEJOT